Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le
ID : 039-200090579-20240306-D_020_2024-DE

**– TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ –**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*DÉLIBÉRATION N°020/2024*

SÉANCE DU 06 MARS 2024

Nombre de Conseillers
En exercice : 116
Titulaires présents : 85
Suppléants présents : 4
Pouvoirs : 7

Date de convocation :
29/02/2024
Date d'affichage :
07/03/2024

| Votants : | 96 | Pour : | 95 | Contre : | 1 | Abstentions : | 0 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

**Délégués titulaires présents :**

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; CORAZZINI Sylvie ; CORSETTI Patrice ; DAVID Lauriane ; DELORME Carole ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DOUVRE Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Christiane ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FATON Patrice ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HALBOURG Bertrand ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; LACROIX Serge ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; PONSOT Pauline ; POURCELOT Anaïs ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; SCHAEFFER Catherine ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

**Délégués suppléants présents :** BESSON Gérard ; FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; JULLEROT Pascal.

**Excusés ayant donné pouvoir :** BOISSON Laurence à CHATOT Patrick ; CAPELLI Sophie à LUSSIANA Eddy ; CHAMOUTON Patrick à THOMAS Rémi ; DALLOZ Jean-Charles à PROST Philippe ; SERVIGNAT Odette à JAILLET Bernard ; COLIN Gwenaël à PARIS Robert ; HOTZ Richard à VUITTON Antoine.

**Excusés :** BAILLY Hervé ; BELLAT Stéphane ; CATTET Jean-Luc ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; JOURNEAUX Cyrille ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent (représenté par JULLEROT Pascal) ; RAVIER Pascal ; VENNERI PARE Sandra (représentée par BESSON Gérard).

**Absents :** ARTIGUES Damien ; BANDERIER Dominique ; BIN Richard ; BOILLETOT Jean-Marc ; BRIDE Frédéric ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard ; DUFOUR Anne ; DUMONT GIRARD Philippe ; LAMARD Philippe ; MOREL Alain ; MORISSEAU Gilles ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; RUDE Bernard.

**Secrétaire de séance :** Franck GIROD

**Objet : STADE FOOTBALL MOIRANS EN MONTAGNE - Rénovation du terrain d'honneur-Actualisation plan de financement**

Rapporteur : Philippe PROST

**Le RAPPORTEUR,**

**EXPOSE**

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le
ID : 039-200090579-20240306-D_020_2024-DE

Lors de sa séance du 08 novembre 2023, le Conseil Communautaire par délibération n°121/2023 a approuvé le plan de financement du projet de rénovation du terrain d'honneur du stade de Moirans en Montagne.

Les travaux consistent en la remise en état du terrain en gazon naturel, la réalisation d'un réseau de drainage, l'installation d'une cuve de récupération des eaux de pluie, la mise à niveau de l'éclairage et l'installation de système LED ainsi que la sécurisation du terrain (clôture, main courante et pare-ballon) Après attribution des marchés de travaux par délibération du Bureau Communautaire du 27 février 2024 le coût global de cette opération est arrêté à 995 612, 21 € HT, se décomposant en 28 837, 11 € HT d'études et de maîtrise d'œuvre et 966 775, 10 € HT de travaux. Il convient donc d'actualiser le plan de financement.

**Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,** dans la séance du 27 février 2024 a émis un avis favorable,

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,** après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel comme suit :

| **OPÉRATION GLOBALE** | | | |
|---|---|---|---|
| | **Dépenses** | **Recettes** | |
| | **Montant HT** | **Taux sur opération globale** | **Montant HT** |
| **DETR** | | 30,00% | 298 683,66 € |
| **Fédération Française de Football** | | 5,50% | 55 000,00 € |
| **Commune de Moirans en Montagne** | | 10,00% | 99 465,70 € |
| **Conseil Départemental du Jura** | | 29,70% | 295 292,74 € |
| **Agence Nationale du Sport** | | 4,80% | 48 277,48 € |
| **Autofinancement** | | 20,00% | 198 892,62 € |
| **Totaux** | **995 612,21 €** | **100%** | **995 612,21 €** |

Le découpage par sous-opération est joint en annexe à la présente.

**DE COMMUNIQUER** aux différents financeurs le plan de financement modifié,

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget chapitre 13,

**DE CHARGER** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le
ID : 039-200090579-20240306-D_020_2024-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.